

<p>Compte-rendu du Conseil Municipal du 9 novembre 2021</p>
---

Date de convocation : 29 octobre 2021

Ordre du Jour :

59) Installation d'un nouveau conseiller municipal : M. LELEU

60) Lecture de la charte de l' élu

61) Vote du nombre d'adjoints

62) Election d'un troisième adjoint suite à l'acceptation de la démission de M. MORILLON par la sous-préfète de Vendôme le 27 octobre 2021

63) Détermination des indemnités du nouvel adjoint

64) Installation de M LELEU dans les commissions communales

Présentes : Mesdames BOULAY Maryvonne, CHÉRAMY Laure-Aline, GUILLOU Sylvie, JOLY-LAVRIEUX Martine, LANDRÉ Béatrice, MOTTIER Catherine, RENOU Christelle.

Messieurs CHÉRAMY Jacky, DELGADO Louis, GAUTHIER Cédric, LELEU Eric,

Absents excusés : Mme BIGOT Valérie a donné pouvoir à M GAUTHIER

M. DESEUVRE a donné pouvoir à Mme CHERAMY

M. MARCO Benjamin qui a donné pouvoir à Mme BOULAY

Absents : M. TYTGAT Loïc

Mme LANDRE Béatrice a été désignée secrétaire de séance.

Mme BOULAY évoque les questions des conseillers minoritaires et notamment les observations concernant le courrier reçu des agents retraités de la commune. Elle informe que le sujet n'a pas été rapporté car le courrier lui a été personnellement adressé et que c'était juste une information pour les élus, si la question leur était posée. Elle ne souhaitait pas que soit retranscrit ce sujet.

Le procès-verbal du dernier conseil municipal est approuvé par 1 abstention et 9 voix.

2021-55 Détermination du nombre d'adjoints

Mme le maire informe que suite à la démission de M. MORILLON, il convient de déterminer le nombre d'adjoints. Précédemment il avait été voté le nombre de 3 adjoints, Mme le Maire propose de reconduire ce nombre

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide de fixer à 3 le nombre d'adjoints.

Mmes CHERAMY et JOLY-LAVRIEUX prennent part à la séance à 19h29.

2021-56 Election d'un troisième adjoint

Mme le maire informe que suite à la démission de M. MORILLON, il convient d'élire un nouvel adjoint. La Commune d'Azé faisant partie des communes de plus de 1000 habitants, le remplaçant doit être de même sexe que le sortant. Il ne peut donc être élu qu'un homme au poste de 3<sup>ème</sup> adjoint.

Mme BOULAY demande qui souhaite se présenter.

Vu l'arrêté municipal du 08 novembre 2021 retirant ses délégations de fonction et de signature du maire au 3eme adjoint,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée par monsieur le préfet par courrier reçu le 29 octobre 2021,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 3<sup>ème</sup> adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Après en avoir délibéré,

**Article 1er** : Décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,

**Article 2** : Procède à la désignation du 3<sup>ème</sup> adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Sont candidats : M. GAUTHIER Cédric

Nombre de votants : 14

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

Nombre de bulletins blancs et nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

Ont obtenu : M. GAUTHIER Cédric : 12 voix

**Article 3** : M. GAUTHIER Cédric est désigné en qualité de 3<sup>ème</sup> adjoint au maire.

#### 2021-57 Détermination des indemnités du nouvel adjoint

Mme le maire informe qu'il convient de déterminer les indemnités du 3<sup>ème</sup> adjoint et propose de reconduire le taux de 19%

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020 constatant l'élection du maire et de 3 adjoints,

Vu le procès-verbal en date du 9 novembre constatant l'élection du 3<sup>ème</sup> adjoint,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de 1 000 à 3 499 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'adjoints en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 19.8 %,

M. GAUTHIER ne souhaite pas prendre part au vote étant concerné.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 1 abstention et 12 voix pour, décide, avec effet au 08 novembre 2021, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint:

- 3<sup>ème</sup> adjoint au maire : 19% de l'indice brut terminal

#### 2021-58 Installation de M LELEU Eric dans les commissions communales

Mme le Maire, informe que suite à la démission de Monsieur Serge MORILLON de ces fonctions de 3<sup>ème</sup> adjoint, il convient de modifier la composition des commissions communales suite à ce départ et d'installer M. Eric LELEU.

Pour rappel, voici les différentes commissions communales :

- Finances
- Communication et information
- Scolaire, restaurant scolaire et périscolaire
- Activités culturelles, associatives, jeunesse et sénior
- Patrimoine, urbanisme, PLUiH, sécurité, structures et infrastructures
- Commission santé, médical sociale et logement
- Appel d'offres
- Cadre de vie, entretien des espaces verts, voirie et chemins et assainissement
- Commission de contrôle des listes électorales

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal modifient la composition des commissions communales (tableau ci-annexé) suite à l'arrivée de M. LELEU, nouveau conseiller municipal, et autorisent Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

#### Divers

- Mme le Maire informe que le bus numérique réservé aux seniors sera présent à Azé le 23 décembre 2021. Une réservation est à faire en mairie. Mme JOLY-LAVRIEUX dit que c'est bien car cela permet de lutter contre la fracture numérique.
- Mme le Maire informe que le conseil des maires s'est tenu à Azé la semaine dernière. Il a été informé que le CRTE (contrat de relance et de transition écologique) sera signé le 26 novembre 2021. 150 fiches actions ont été reçues et

30 ont été retenues dont 2 pour Azé : réalisation d'une maison de soins primaires et remplacement de la chaudière à l'école.

- Une commission médicale/patrimoine s'est tenue cet après midi avec les soignants et l'architecte. La disposition des locaux va un peu changer par rapport à l'esquisse présentée. Le chiffrage a été demandé en vue de la prochaine commission finances qui aura lieu le 18 novembre.
- Le constat de début de chantier du pylône s'est fait avec M. CAILLAUD de la société CIRCET. Les travaux ont commencé, la dalle et l'entourage sont fait.
- La réunion publique avec Perche Nature qui s'est tenue vendredi 5 novembre concernant l'objectif climat 2030 a eu peu de monde. Une charte sera validée le 13 décembre prochain avec le maire de Saint-Firmin-des-Prés
- Mme le Maire informe que la ligne de trésorerie est totalement remboursée.
- Rappel de la tenue de la cérémonie du 11 novembre. Rassemblement à 11h et départ du défilé à 11h15. Le Pass sanitaire obligatoire pour le vin d'honneur.
- Observations et questions des conseillers minoritaires

#### **Observations :**

- En début des séances du 7 et 28 octobre 2021, avant approbation du procès-verbal de la séance précédente, nous avons formulé des observations. Or, celles touchant au fond des sujets abordés ne sont décrites ni dans le compte-rendu ni dans le procès-verbal de la séance en cours.

#### *Exemples :*

- *Point de collecte des ordures ménagères de la Brunelière : Mme Joly-Lavrieux signale que le projet de bail emphytéotique est une information donnée par Mme le Maire,*
- *Proposition de réunion de travail sur l'actuel PLU : Mme Joly-Lavrieux rappelle que sa proposition portait sur le PLU d'Azé alors que Mme le Maire a surtout centré sa réponse sur le futur PLUiH.*

- **Le compte-rendu et le procès-verbal de la séance du 28 octobre 2021** ne font pas état de l'intervention de Mme le Maire à propos de la demande écrite d'agents communaux retraités souhaitant continuer à bénéficier des prestations CNAS et COS par cotisation volontaire. Elle ne souhaite pas que la Mairie serve de « boîte à lettres » pour transmettre une cotisation volontaire de ces agents. M. Tytgat comprend ce point de vue mais rappelle qu'il ne partage pas la position de Mme le Maire quant à la suppression des prestations CNAS et COS. Mme Joly-Lavrieux redit que cette suppression relève d'une décision du conseil municipal. Mme le Maire affirme l'inverse.

#### **Questions :**

**1 –** Reprise de la question posée à la séance du 7 octobre 2021 afin que **le motif en soit clairement exposé.**

« La parcelle ZI 225 située au carrefour de la D24 – rue de Danzé- et de la VC (41 ?) - rue de Buissay – a été ouverte à l'urbanisation par délibération du Conseil municipal en date du 9 septembre 2021.

La visibilité à ce carrefour, notamment pour les usagers descendant la rue de Buissay, a besoin d'être améliorée.

Vous nous avez indiqué que cette parcelle a fait l'objet d'une demande de certificat d'urbanisme. Elle est donc susceptible d'être vendue prochainement.

Il nous paraît opportun de profiter de la situation de vente pour que la commune acquiert la surface nécessaire (pointe de la parcelle) qui permettra d'améliorer la visibilité à ce carrefour et réduira sa dangerosité.

Le notaire chargé de la vente a-t-il demandé si la commune entend faire valoir son droit de préemption sur cette parcelle ? Si oui, quelle réponse lui a-t-il été donné ? »

Mme le Maire informe que le notaire a envoyé sa demande concernant le droit de préemption le 4 novembre en mairie. Mme le Maire rappelle que l'ouverture à l'urbanisation de cette parcelle a été votée à l'unanimité lors du conseil du 7 septembre et que de ce fait la commune n'a pas fait valoir son droit de préemption. M. GAUTHIER dit que pour régler le problème de dangerosité de ce carrefour, le sens de circulation pourrait être changé.

**2 –** Panneaux de signalisation aux lieudits « Les Petites Places » et « Les Grandes Places » : Par courrier en date du 07 juillet 2021, M. MORILLON, adjoint en charge de la voirie, a indiqué à Mme et M. Thierry HERSANT que des panneaux seraient commandés et posés afin qu'il n'y ait plus de confusion entre les deux hameaux.

#### **D'où en sont la commande et l'installation de ces panneaux ?**

Mme le Maire informe que la commande globale de panneaux a déjà été faite. Ces panneaux seront commandés début 2022 lors de la commande unique passée tous les ans. Elle informe s'être rendue sur place, il s'avère que les boîtes aux lettres sont situées dans les propriétés et qu'il serait judicieux qu'elles soient placées en limite de propriété. Mme MOTTIER informe que la Poste envoie des courriers aux riverains pour que cela soit fait.

#### **3 –** Ménage de l'église :

Depuis de nombreuses années, le ménage est assuré par les agents communaux. Il semble que cette procédure a été remise en cause. **Voulez-vous nous préciser votre position à ce sujet ?**

Mme la Maire informe que la loi n'autorise pas le financement des cultes et la mise à disposition des agents communaux. Elle souhaite respecter la loi, elle informe également qu'une formation va avoir lieu à ce sujet. Mme CHERAMY informe que ce sujet a été abordé lors d'une formation qu'elle a suivie et que la commune doit entretenir le bâtiment mais pas faire le ménage.

4 – Travaux de voirie prévus en 2021 : Lors de la séance du 05 novembre 2020, le conseil a décidé à l'unanimité d'inscrire des travaux de voirie au budget 2021 pour un montant de 63 330,30 € TTC et de solliciter l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation de Solidarité Rurale 2021 auprès du Conseil Départemental. La suite donnée à cette demande devait être connue au printemps 2021.

**Pouvez-vous nous indiquer le montant de la DSR 2021 attribuée pour les travaux de voirie ?**

Mme le Maire informe que la réponse à la demande de DSR a été connue le 18 février 2021 et que le montant accordé était de 18 000€, les travaux n'ayant pas été réalisés, la subvention ne peut être perçue. Il leur a été demandé de changer le dossier et mettre le changement des portes. Cela a été accepté et la commune va percevoir 8 990€ soit 80% du montant HT des travaux.

5 – Encaissement de subventions : Lors de la séance du 4 mai 2021, dans l'attente de l'encaissement de subventions, il a été décidé d'ouvrir une ligne de trésorerie de 65 000 €. Les subventions attendues étaient estimées à environ 61 700 €.

Pouvez-vous nous préciser :

- le détail de ces 61 700 € (DSR ? DETR ?),
- les travaux ayant généré ces subventions,
- les dates d'encaissement des sommes attendues ?

Mme le Maire informe que ce sujet ne sera pas évoqué car il sera vu lors de la prochaine commission finances du 18 novembre et un point sera fait lors du prochain conseil du 25 novembre.

**Recueil de demandes d'administrés :**

Certains passages de la voie conduisant à la Charmois sont en mauvais état (trous se creusant sous l'effet des pluies et des passages d'engins agricoles). Ils auraient besoin d'être empierrés afin de limiter leur dégradation.

La même remarque vaut pour le chemin conduisant de la RD 24 à la passerelle de La Planche, notamment la trentaine de mètres précédant l'abord de la passerelle.

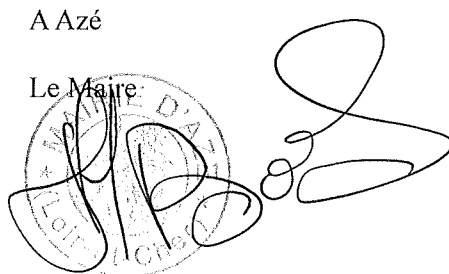
Mme le Maire informe que cela a été signalé aux agents techniques qui le feront prochainement.

Nous vous remercions de l'attention que vous ne manquerez pas d'accorder à nos observations et questions.

La séance est levée à 21h38.

Fait le 10/11/2021

A Azé  
Le Maire

The image shows a circular official stamp of the commune of Azé, with the text 'MAIRIE D'AZÉ' and '11010 AZÉ' visible. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink.